

## CHARTRE

### Forum de Cordoue

#### A) PREAMBULE

Partout dans le monde, des personnes sont déplacées, victimes d'injustices, de violences et de discriminations en raison de la conviction selon laquelle des groupes «différents» sont incompatibles et ne peuvent pas vivre en paix les uns avec les autres. Face aux germes de doute, de peur et de préjugés dans le monde entier, le Forum de Cordoue est conscient de la nécessité urgente de renforcer la diversité des acteurs œuvrant pour le dialogue, le rapprochement et la compréhension mutuelle, en un mot : pour la convivance.

#### B) NATURE DE L'ORGANISATION

Le Forum Cordoba est une initiative de la Fondation Paradigma Cordoba, qui a enregistré le nom et la marque du Forum assujettie à la législation espagnole le 24 mars 2015 avec le sous-titre «Forum Mondial de la Convivance». Le Forum est un réseau à but non lucratif rassemblant des organisations et des individus qui se réunissent chaque année à Cordoue le 16 mai à l'occasion de la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix, des Nations Unies. La présente Charte a été adoptée par le Comité d'Organisation et de Financement du Forum de Cordoue (OFC-voir ci-dessous) lors de sa réunion à Londres le 10 octobre 2018 et est l'un des résultats de la Réunion Fondatrice du Forum de Cordoba réunissant 21 entités (principalement des ONG) qui se sont réunies à Cordoue à l'invitation de la Fondation Paradigma Cordoba, de la Fondation Nicolas Puech (Genève) et de la Municipalité de Cordoue les 10 et 11 avril 2018.

#### C) VISION

La vision du Forum est un monde de convivance dans lequel diverses communautés vivent ensemble en paix, dans le respect de leurs respectives différences. Le Forum s'inspire de la ville historique de Cordoue, où il se réunit, où diverses cultures et trois religions mondiales ont suffisamment prospéré côte à côte pendant l'al-Andalus pour que cette époque soit plus tard mythifiée comme un phare de la convivance.

#### D) MISSION

Le Forum vise à contribuer à un monde de plus grande convivance et à un travail plus efficace des organisations et des individus cherchant à atteindre cet objectif.

Le Forum célèbre, encourage et soutient la convivance et «l'esprit de Cordoue» dans toutes les régions du monde. Il vise à rassembler divers acteurs œuvrant pour le dialogue, le rapprochement et la compréhension mutuelle au sein d'une "fédération des consciences" au moyen d'un rassemblement annuel et d'un programme de Prix, afin de tirer profit des expériences des autres, inspirer et renforcer les initiatives et les réseaux et pour attirer

l'attention sur –et célébrer– la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix, des Nations Unies.

## **E) METHODOLOGIE**

Le Forum comprend et remplit sa mission par:

- 1) Une réunion annuelle, du genre conférence, de trois jours, qui se tiendra autour du 16 mai à Cordoue, en Espagne, à l'occasion de la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix, des Nations Unies. Il se déroulera en trois langues (français, anglais et espagnol) et impliquera des participants représentant des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales, religieuses et autres, encourageant la convivance, chacune à sa manière. Cela devrait:
  - (a) Créer un environnement pour des échanges libres et francs conformément aux principes énoncés à l'annexe 3;
  - (b) Permettre le partage et la collecte des meilleures pratiques, des réussites et des leçons apprises pour inspirer et encourager le travail des participants;
  - (c) Présenter l'innovation et les efforts des jeunes à travers la participation de jeunes participants (moins de 30 ans) et la présentation de leurs projets sélectionnés;
  - (d) Favoriser les rencontres et le développement de réseaux et de partenariats entre différents secteurs, en particulier entre les participants jeunes et les plus expérimentés;
  - (e) Créer l'opportunité de diversifier et de renforcer les réseaux d'acteurs dans toutes les régions du monde.
- 2) Un système de Prix, consistant en des subventions accordées chaque année à des projets de jeunes (dont le responsable de projet doit être âgé de moins de 30 ans) en reconnaissance d'activités faisant preuve d'initiative, d'innovation ou d'impact remarquables dans la création d'une convivance.
- 3) Un Comité d'Organisation et de Financement (OFC), créé par les Membres Fondateurs, se réunissant à intervalles réguliers. Il devra:
  - (a) Prendre et communiquer les décisions concernant le Forum au nom de tous les Membres;
  - (b) Organiser et examiner les activités annuelles du Forum;
  - (c) Collecter des fonds pour les activités annuelles du Forum;
  - (d) Plaider, au nom du Forum, en faveur du dialogue, de la collaboration, de l'éducation et d'autres activités contribuant à la convivance.

## **F) RESSOURCES**

Le Forum gère les ressources suivantes:

- 1) Une page Web
- 2) Secrétariats du Forum et de l'OFC
- 3) Ressources matérielles collectées dans le cadre d'activités de financement par l'OFC
- 4) Contributions en nature des organisations et associations collaboratrices

## **G) MEMBRES DU FORUM**

Les membres sont des personnes physiques représentant des organisations engagées dans des activités qui favorisent la convivance. Ils sont divisés en:

- 1) Président de l'OFC: organisateur du Forum et réunions intermédiaires;
- 2) Comité d'Organisation et de Recherche de Fonds (OFC): membres initiaux nommés par les Membres Fondateurs ou cooptés par l'OFC lui-même pour permettre aux nouveaux membres de prendre des décisions, de collecter des fonds et d'organiser le Forum chaque année;
- 3) Secrétariat du Forum: responsable de la coordination et de l'assistance logistique. Le poste est rémunéré à partir des ressources du Forum et la Fondation Paradigma Cordoba en est responsable;
- 4) Secrétariat de l'OFC: dirigé par l'un des membres de l'OFC sur une base volontaire, en coordination avec le Secrétariat du Forum et sous la direction du président de l'OFC.
- 5) Membres Fondateurs: personnes présentes lors du lancement du Forum en avril 2018 (énumérées à l'annexe 1);
- 6) Donateurs: personnes ou entités qui fournissent des ressources au Forum et qui sont reconnues en conséquence dans les documents et la stratégie de marque du Forum;
- 7) Participants: ceux qui sont invités et assistent au Forum à une ou plusieurs occasions.

## **H) ACQUISITION ET CESSATION DE L'ADHESION**

Les membres du Forum s'efforceront de remplir et de maintenir de manière appropriée les rôles suivants afin de s'acquitter efficacement de sa mission:

- a. Le président de l'OFC est désigné par un Membre Fondateur ou par un Membre de l'OFC et est approuvé par consensus de l'OFC (aucune objection lorsque la liste des participants est distribuée pour approbation). Il peut renoncer à son poste de son plein gré ou à la demande des deux tiers des membres de l'OFC et être remplacé par une personne désignée par consensus par ce dernier.
- b. Les membres originaux de l'OFC ont été nommés par les participants à la Réunion Fondatrice. Les nouveaux membres peuvent être cooptés par l'OFC par consensus. Les membres peuvent renoncer de leur propre gré ou à la demande des deux tiers des membres de l'OFC. Tout membre de l'OFC qui ne participe pas à trois réunions consécutives de l'OFC sera considéré comme ayant démissionné.
- c. Le Secrétariat du Forum est choisi par la Fondation Paradigma Cordoba et assume ou renonce à ses responsabilités conformément aux processus internes de la Fondation.
- d. Le Secrétariat de l'OFC est nommé par le président de l'OFC avec l'accord du membre de l'OFC qui dirigera le Secrétariat. Le membre de l'OFC détenant le Secrétariat peut se libérer de son plein gré de sa responsabilité, moyennant un préavis raisonnable, ou à la demande des deux tiers des membres de l'OFC.
- e. Les Membres Fondateurs sont les organisations représentées lors du lancement du Forum les 10 et 11 avril 2018 (énumérées à l'annexe 1). Les organisations peuvent cesser d'être considérées Membres Fondateurs actifs si elles notifient au Président leur souhait de se retirer du rôle ou si deux tiers des Membres Fondateurs le demandent

et si le Président de l'OFC accepte de les retirer du processus de prise de décision du Forum.

- f. Les donateurs peuvent être approchés, ou leurs offres acceptées, sous réserve d'approbation par consensus de l'OFC. Les accords déterminant les conditions de la collaboration, la stratégie de marque et la reconnaissance seront conclus sur une base individuelle entre le donateur et les membres de l'OFC délégués pour gérer la recherche de fonds. Les accords de collaboration seront signés par le Président de l'OFC. Les donateurs peuvent se retirer conformément aux accords passés avec l'OFC.
- g. Les participants au Forum sont des personnes choisies en tant qu'individus ou désignées en tant que représentants d'organisations sélectionnées, sur la base de leur bon travail ou de leur potentiel dans le domaine de la convivance, encourageant la solidarité sociale et la coexistence. On cherche un équilibre entre sexe, âge, culture, religion et représentation géographique
  - (a) Les participants peuvent être nommés et invités par l'OFC à la suggestion des Membres Fondateurs du Forum ou à l'initiative de l'OFC, et les noms approuvés par consensus de l'OFC.
  - (b) Si une organisation ou une personne demande une invitation au Forum, son nom doit être approuvé par consensus de l'OFC.
  - (c) Les participants peuvent être retirés de la liste si les deux tiers des membres de l'OFC appuient leur suppression avant l'envoi des invitations. Le Président peut opposer son veto à l'inclusion d'une organisation ou d'une personne en soumettant ses raisons à l'OFC.

## **I) COMMUNICATION ET PRISE DE DECISION**

Pour maintenir une adhésion au Forum informée et concordante, les Membres doivent observer que:

- 1) La langue de travail de l'OFC est l'anglais et l'OFC a le droit de demander que des communications soient établies entre ses membres dans cette langue si nécessaire. Les langues de travail du Forum sont l'espagnol, l'anglais et le français.
- 2) Le président de l'OFC peut nommer le Secrétariat, ainsi que d'autres rôles et responsabilités liés au Forum, sous réserve de l'approbation par consensus de l'OFC. Personne n'est obligé d'accepter sa candidature et peut quitter le poste à n'importe quel moment, après s'être acquitté des obligations qui lui incombent officiellement.
- 3) Les réunions de l'OFC seront enregistrées et les procès-verbaux distribués aux Membres de l'OFC et aux autres parties intéressées nommées par le Président.
- 4) Les documents principaux pour le Forum et toutes les activités associées (notamment, notes conceptuelles, invitations, listes de participants, ordres du jour, budgets) doivent être soumis avec suffisamment de temps pour être examinés et commentés par les Membres de l'OFC. Les amendements seront soumis à l'OFC et seront adoptés ou rejetés par consensus entre les membres de l'OFC.
- 5) Les partenariats proposés avec des organisations externes au Forum doivent être communiqués à l'OFC avec suffisamment de temps pour présenter leurs

commentaires. Toute objection sera soumise au OFC et sera adoptée ou rejetée par consensus entre les membres de l'OFC.

- 6) Les modifications apportées à la Charte seront soumises à l'OFC avec suffisamment de temps pour être examinées et commentées. Les amendements seront soumis à l'OFC, qui pourra produire d'autres projets de Charte jusqu'à ce qu'une version puisse être adoptée par consensus à la fois par l'OFC.

## **J) ANNEXES**

Annexe 1. Membres Fondateurs du Forum

Annexe 2. Introduction au Forum de Cordoba

Annexe 3. Règles d'Engagement dans le Dialogue.